

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos de tenue ce **15e jour du mois de mai 2017**, à compter de 19 h 30. sont présents :

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 2
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 3
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 4
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 5
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 7

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général

Il est donc procédé comme suit :

2017-162 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

2017-163 RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2017-010 - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2017 - RÉFECTION DE LA 1RE AVENUE, OLIVIER, NOTRE-DAME ET SAINT- JOSEPH

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour la réalisation de travaux d'infrastructures pour la réfection de la 1re Avenue et des rues Olivier, Notre-Dame et Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaires	Prix excluant les taxes
Germain Lapalme et fils inc.	3 432 522,16 \$
Sintra Inc. Région Estrie	3 529 000,00 \$
T.G.C inc.	3 700 000,00 \$
La Sablière de Warwick Ltée	4 137 146,25 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le contrat de travaux d'infrastructures 2017 – Réfection 1re Avenue, Olivier, Saint-Joseph et Notre-Dame à l'entreprise Germain Lapalme inc. pour un montant de 3 432 522,16 \$ excluant les taxes.

Adoptée

2017-164

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2017-012 - MANDAT CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - INFRASTRUCTURE 2017

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnel pour le mandat de contrôle des matériaux - Infrastructures 2017;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 11 mai 2017;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Protekna inc.	38 472,93 \$
Labo S.M. inc.	38 801,76 \$
Englobe Corp.	49 058,97 \$
Les Services EXP inc.	58 825,81 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le contrat de contrôle des matériaux - infrastructures 2017 à la firme Protekna pour le montant inscrit à la soumission soit 38 472,93 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2017-165

APPROBATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICE D'INGÉNÉRIE POUR PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE (APPEL D'OFFRES 2016-36 - REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION À LA STATION D'ÉPURATION)

CONSIDÉRANT que lors de l'appel d'offres 2016-32 pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour plans, devis et surveillance dans le cadre des travaux de remplacement des équipements de déshydratation à la station d'épuration, le mandat a été confié à la firme WSP;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la norme NFPA 820 et de l'obligation d'aménager une nouvelle salle de prétraitement qui n'était pas prévue dans les documents d'appel d'offres 2016-32 et que des travaux d'ingénierie supplémentaires sont donc admissibles et nécessaires;

CONSIDÉRANT l'estimé présenté par la firme WSP et qui se résume comme suit:

	Ingénieur senior	Technicien senior	Technicien senior (surveillant chantier)	Adjointe	TOTAL
Travaux électriques de la nouvelle salle de prétraitement (classe 1, division 2)	10	24		4	3 390,00\$
Travaux de mécanique du bâtiment de la nouvelle salle de prétraitement	20	24		6	4 640,00\$
Travaux de structure de la nouvelle salle de prétraitement	20	24		6	4 640,00\$
Surveillance pour les travaux supplémentaires de la nouvelle salle de prétraitement			32		6 170,00\$
- Mécanique du bâtiment	10				
- Électricité	10				
- Structure	10				
Visite de réception provisoire			8		2 520,00\$
- Mécanique du bâtiment	8				
- Électricité	8				
Coordination multidisciplinaire supplémentaire et coordination avec l'Architecte	8			1	970,00\$
TOTAL	104	72	40	17	22 330,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accepte les honoraires supplémentaires proposés par la firme WSP pour des services professionnels d'ingénierie, soit 22 330\$ excluant les taxes, afin de réaliser les travaux de construction d'une nouvelle salle de prétraitement qui n'était pas prévue dans l'appel d'offres 2016-32.

Adoptée

2017-166

LOCATION DE PERSONNEL - TECHNICIEN EN TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a demandé à deux firmes de déposer une offre de services pour la location de personnel, soit un technicien en traitement des eaux;

CONSIDÉRANT que les deux firmes invitées ont déposé une offre soit Avizo et Nordikeau;

CONSIDÉRANT que la firme Avizo a déposé la soumission conforme la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyée par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos octroie le contrat de location de personnel pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées à la municipalité de Wotton et de traitement des eaux usées à la municipalité de St-Georges-de-Windsor à Avizo pour le montant inscrit à la soumission soit:

- 32.00 \$/h sur une base minimale de 20 heures/semaine, incluant le temps de transport du technicien à partir de Sherbrooke. Le tarif horaire est applicable jusqu'à un maximum de 40 h/semaine et les heures supplémentaires seront facturées à un taux horaire de 48.00 \$/h.

Adoptée

2017-167
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2017-011 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX 2017

Des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ayant été demandées pour fourniture de béton bitumineux pour les besoins de la Ville d'Asbestos au cours de l'année 2017, elles ont été reçues, analysées et trouvées comme suit :

SINTRA inc.

QUANTITE	MELANGE	PRIX UNITAIRE	ESCOMPTE	TRANSPORT	PRIX TOTAL
± 200 t.m.	EB-14	70,80 \$	3,00 \$	4,434	14 446,80 \$
± 300 t.m.	EB-10C ou EB-10S	75,00 \$	3,00 \$	4,434	22 930,20 \$
± 700 t.m.	EB-5	87,90 \$	3,00 \$	4,434	62 533,80 \$
Grand total :					99 910,80 \$

CONSTRUCTIONS DJL inc.

QUANTITE	MELANGE	PRIX UNITAIRE	ESCOMPTE	TRANSPORT	PRIX TOTAL
± 200 t.m.	EB-14	82,74\$	5,00\$	13,16\$	18 180,00\$
± 300 t.m.	EB-10C ou EB-10S	84,72\$	5,00\$	13,16\$	27 864,00\$
± 700 t.m.	EB-5	92,79\$	5,00\$	13,16\$	70 665,00\$
Grand total :					116 709,00\$

Après analyse, la compagnie Sintra inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme à la demande de soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

d'octroyer le contrat de fourniture de béton bitumineux pour l'année 2017 à Sintra inc., région Estrie aux prix soumissionnés et pour les quantités approximatives indiquées.

Adoptée

2017-168

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2017-014 - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE CHÂSSIS 4X4

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une camionnette châssis 4x4;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres 9 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos que la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'une Camionnette châssis 4X4 2017 de marque Dodge Ram auprès de Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour le montant inscrit à la soumission soit 59 715,72\$, ce montant incluant les taxes et la livraison.

Adoptée

2017-169

ÉTUDE D'AVANT PROJET POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE MANVILLE OUEST ET D'UN PARTIE DE LA RUE DOYON - INFRASTRUCTURES 2018

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a adopté son programme d'infrastructure;

CONSIDÉRANT que le programme d'infrastructure a identifié les priorités pour les réfections à réaliser par tronçon de rue et que les rues Manville Ouest et Doyon figurent parmi ces priorités;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos entend réaliser des travaux de réfection sur les rues Manville Ouest et Doyon en 2018 et que pour ce faire, il est opportun de procéder à une étude d'avant-projet;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a approché la firme CIMA+ de Sherbrooke pour réaliser une étude d'avant-projet pour les rues Manville Ouest et Doyon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

De confier à la firme CIMA+ le mandat de réaliser une étude d'avant-projet pour les rues Manville Ouest et Doyon d'une extrémité à l'autre de la rue Lavigne pour un montant de 13 100 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission du 12 mai 2017.

Adoptée

2017-170

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT les nombreux projets industriels en développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville remette une contribution supplémentaire de 100 000 \$ à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos, cette contribution étant remise de façon temporaire.

Adoptée

2017-171

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE 2017-2018 - COPERNIC

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion à l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) pour un montant de 100 \$ pour les années 2017 et 2018.

Adoptée

2017-172

ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyée par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition d'une scène mobile en aluminium auprès de Aluscène (9170-0369 Québec inc.) au montant de 20 466,79 \$ taxes en sus.

Adoptée

2017-173

TOPONYMIE : NOUVELLES RUES DANS LE PARC INDUSTRIEL ET DANS LE SECTEUR SAINT-BARNABÉ

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a deux (2) nouvelles rues à nommer sur son territoire et la rue de l'Ardoise, sur laquelle il n'y a aucune adresse, à renommer;

CONSIDÉRANT que ces rues sont situées dans le parc industriel et que les entreprises faisant affaire à l'international ont fait connaître à la Ville d'Asbestos la difficulté que certains noms, dont celui de la rue de l'Ardoise, représentent dans leur communication avec leur clientèle non francophone;

CONSIDÉRANT des règles en matière de toponymie encadrant la nomination de lieux et que les noms choisis doivent respecter les règles de la *Charte de la langue Française*;

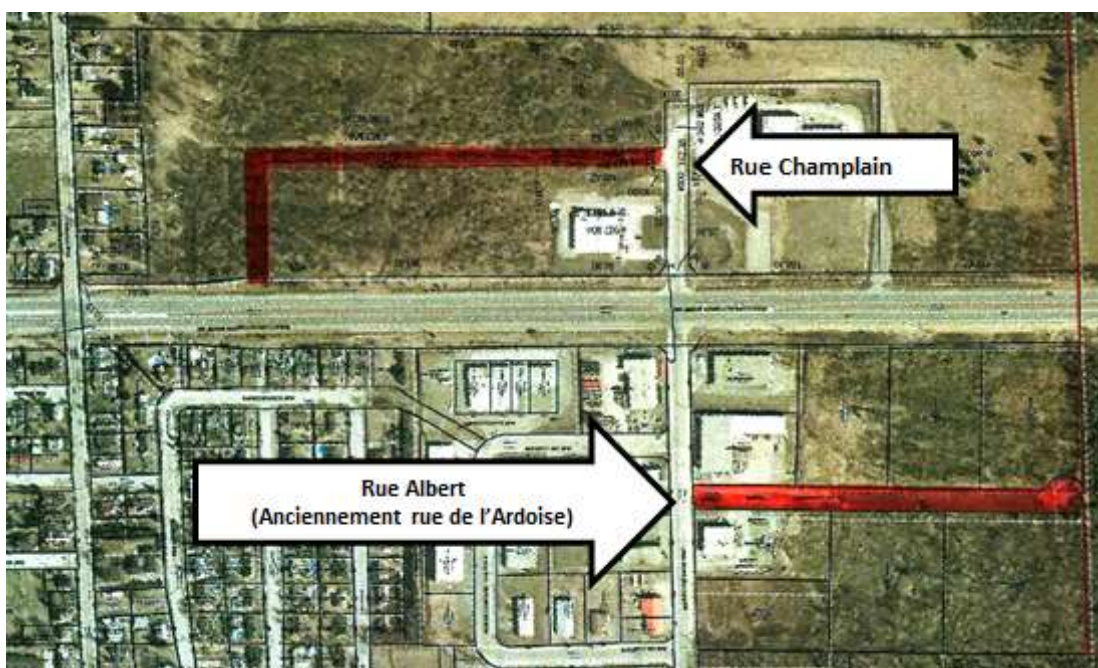
CONSIDÉRANT que pour une municipalité, les noms de rues agissent comme témoin de l'histoire locale;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a la particularité d'avoir subi plusieurs phases de relocalisation de son territoire en raison de l'expansion du puits minier de Mine Jeffrey et que par conséquent plusieurs rues ont disparues et n'ont jamais été relocalisées;

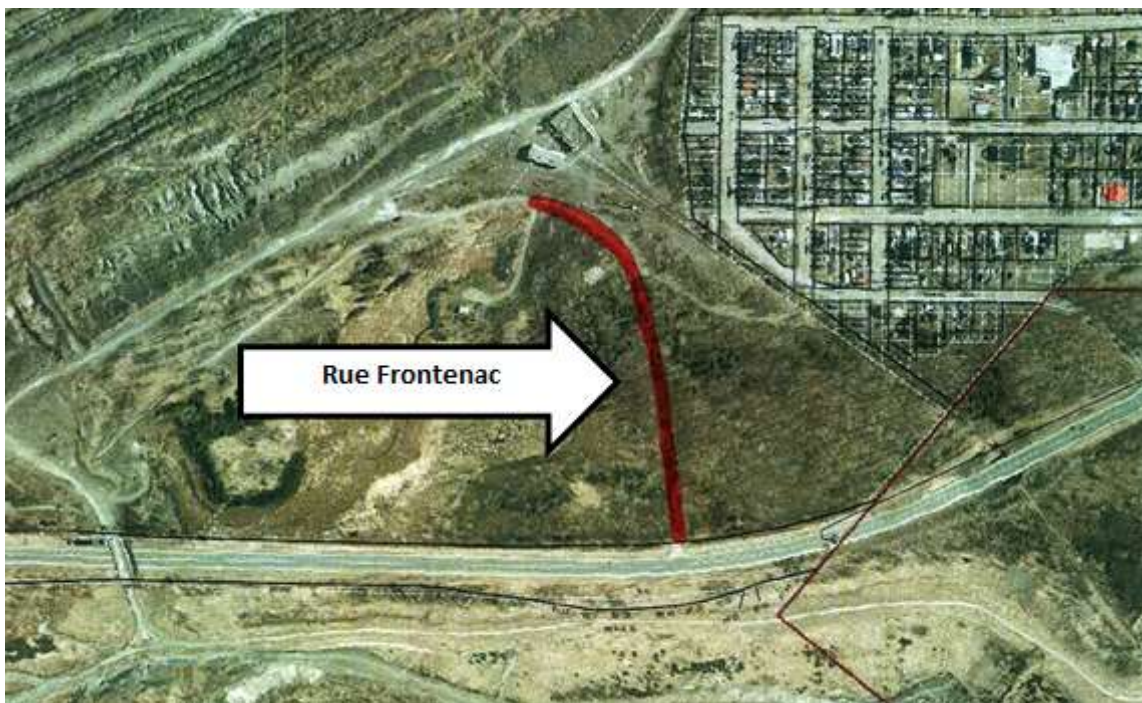
CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la Ville d'Asbestos, après délibération, ont décidé de réutiliser des noms de rues disparues au cours des années suite aux déplacements causés par l'expansion de la Mine Jeffrey, soit Albert, Champlain et Frontenac, honorant ainsi son histoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos nomme la nouvelle rue à être développée dans le parc industriel « rue Champlain » et que la rue de l'Ardoise soit renommée « rue Albert » telles que détaillées sur le plan suivant :



QUE la rue située sur le plan suivant soit nommée « rue Frontenac »:



QUE copie de cette résolution soit transmise à la Commission de Toponymie pour officialisation.

Adoptée

2017-174

VENTE D'UN TERRAIN À NATURE-FIBRE (COIN BOULEVARD OLIVIER ET BOULEVARD INDUSTRIEL)

CONSIDÉRANT la résolution 2017-149 concernant l'acquisition du lot 5 908 175 par Nature Fibre;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette résolution Nature-Fibre a décidé de changer d'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville (ci-après nommée le «vendeur ») désire vendre à Nature Fibres Inc. (ci-après nommée l'«acheteur») qui désire acheter une partie du lot 4 078 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond situé au coin du boulevard industriel et du boulevard Olivier, ayant une superficie d'environ 6500 m², pour le prix de 0,45\$ le pied carré, plus un dollar (1,00\$) pour le résidu dudit lot 4 078 548 qui devra être rétrocédé tel que ci-après mentionné.

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur doit devenir propriétaire le plus rapidement possible de ladite partie du lot 4 078 548 afin de construire un bâtiment dans les plus brefs délais.

CONSIDÉRANT QUE cela peut prendre plusieurs semaines avant que ladite partie dudit lot 4 078 548 soit renumérotée.

CONSIDÉRANT QUE, pour éviter ces délais, le vendeur et l'acheteur se sont entendus pour que le vendeur vende à l'acheteur tout le lot 4 078 548, avec engagement par l'acheteur de rétrocéder au vendeur le reste du lot 4 078 548 qui n'est pas censé faire partie de la vente et que le vendeur va conserver une hypothèque sur le résidu dudit lot 4 078 548 qui doit être rétrocédé par l'acheteur au vendeur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos abroge la résolution 2017-149 vendant à nature fibre le lot 5 908 175 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond ;

QUE la Ville vende à Nature Fibres Inc. le lot 4 078 548 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond aux conditions suivantes, savoir :

QUE l'arpenteur Roland Deslandes prépare une description technique de la partie dudit lot 4 078 548 située au coin du boulevard industriel et du boulevard Olivier ayant une superficie d'environ 6500 m² dont l'acheteur va demeurer propriétaire.

QUE le prix de vente sera de 0,45\$ le pied carré pour cette partie d'environ 6500 m², plus un dollar (1,00\$) pour le résidu dudit lot 4 078 548 qui devra être rétrocédé, tel que ci-après mentionné.

QUE le paiement du terrain sera reporté sans intérêts, jusqu'à la première des deux dates suivantes : 7 ans après la date de signature du contrat d'achat ou la date de la revente de la propriété par Nature Fibre inc, s'il y a lieu.

QUE l'acheteur s'engage à signer le plus rapidement possible après la vente les documents de l'arpenteur pour renuméroter ledit lot 4 078 548 selon les descriptions techniques qui seront préparées par l'arpenteur conformément aux instructions du vendeur.

QUE l'acheteur s'engage à rétrocéder au vendeur pour un dollar (1,00\$) lesdits lots renumérotés à l'exception de celui qui doit demeurer la propriété de l'acheteur, et le plus rapidement possible après que lesdits lots auront été renumérotés.

QU'afin de garantir cet engagement à rétrocéder lesdits lots renumérotés, l'acheteur devra hypothéquer pour 500 000,00\$ tout le lot 4 078 548, à l'exception de ladite partie dudit lot 4 078 548 située au coin du boulevard industriel et du boulevard Olivier ayant une superficie d'environ 6500 m² qui aura été décrite par l'arpenteur.

QUE l'acheteur s'engage à construire un bâtiment industriel d'une valeur minimale au rôle d'évaluation foncière de 500 000 \$ avant le 1er juillet 2018.

QUE dans le cas où le terrain ne serait pas développé d'ici le 1er juillet 2018, la Ville d'Asbestos pourra, si elle le désire, après préavis de 60 jours, acquérir le terrain vendu au montant de 0,34 \$ le pied carré incluant l'ensemble des frais professionnels liés à la transaction.

QU'afin de respecter les conditions mentionnées dans le titre d'acquisition du vendeur concernant les droits miniers, l'acheteur devra s'engager à respecter les mêmes termes et conditions concernant les droits miniers.

QUE l'acte de vente contiendra les clauses habituelles d'un acte de vente notarié.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit acte de vente et ledit acte de rétrocession qui contiendra une radiation de l'hypothèque créée ci-dessus du fait que l'immeuble hypothéqué deviendra la propriété du détenteur de l'hypothèque, ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution des résolutions ci-dessus.

Adoptée

2017-175

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT POUR LA LEVÉE D'UN « NON-ACCÈS »

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a adressé au ministère des Transports une demande pour la levée d'un non-accès l'ouverture d'une nouvelle rue donnant sur la route 249 en 2014 et qu'après analyse, cette demande d'accès a été acceptée en date du 20 mars 2014;

CONSIDÉRANT que le ministère dans sa lettre mentionnait que malgré que la route 249 comporte un non-accès pour assurer la sécurité et de fluidité, il permettait à la Ville d'Asbestos d'aménager cette nouvelle rue à condition de respecter certaines exigences;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos procède à la construction d'une usine de prétraitement des eaux afin de desservir le parc industriel et qu'un accès à la route 249 est nécessaire;

CONSIDÉRANT que le plan d'accès à la route 249 à été préparé par la firme d'ingénierie *Beudoïn Hurens*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos adresse une demande officielle auprès du ministère des Transports pour ouvrir une nouvelle rue le long de la route 249 pour desservir le parc industriel, plus précisément pour l'accès à l'usine de prétraitement des eaux et ce au même exigences que permis lors de sa lettre du 20 mars 2014, dont une copie est annexée à la présente résolution.

Adoptée

2017-176

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

que la séance soit levée à 19 h 55.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné,
directeur général**